

## SÉANCE DU 20 MAI 2021 À 19 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 13, procurations : 5, votants : 18.

L'an deux mille vingt et un, le vingt du mois de mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 12 mai 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : M. VANNEL a donné pouvoir à J. TISSOT  
A. DE SOUSA a donné pouvoir à M. SURJUS  
S. IDÉ a donné pouvoir à B. PÉCHON  
J. GALÉRA a donné pouvoir à J. LEPRÉ  
I. PILLON a donné pouvoir à H. PERDRIELLE

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 29 avril 2021
- Délibérations
  - Domaine des Poiriers : Projet Urbain Partenarial enfouissement et éclairage public
  - Vienne Condrieu Agglomération : travaux réseau eaux pluviales chemin de l'Oie
- Points divers

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 29 AVRIL 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

**Voté à l'unanimité.**

#### DÉLIBÉRATION N° 20210520-01

#### **DOMAINE DES POIRIERS : PROJET URBAIN PARTENARIAL ENFOUISSEMENT ET ÉCLAIRAGE PUBLIC (présenté par O. Laurent)**

Il s'agit d'une entente qui avait été déjà prise par l'équipe municipale précédente. En raison de la construction de 43 logements sur le domaine des Poiriers, il est nécessaire de renforcer le réseau d'éclairage public. Dans le même temps, les réseaux téléphonique et de distribution publique d'électricité sont enfouis. Le TE38 (Territoire d'Énergie Isère) a réalisé les études nécessaires à la réalisation de ces travaux et a établi le chiffrage prévisionnel, déjà validé par le conseil municipal. La participation communale s'élève à 64 321 €, European Homes en prendra 25 000 € en charge dans le cadre d'un projet urbain partenarial (PUP), soit un reste à charge de 39 231 €. L'enjeu de cette délibération est d'autoriser le maire à signer la convention qui permettra l'émission du titre de recettes.

**Voté à l'unanimité.**

#### DÉLIBÉRATION N° 20210520-02

#### **VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION : TRAVAUX RÉSEAU EAUX PLUVIALES CHEMIN DE L'OIE (présenté par J.-P. Badia)**

Le réseau d'eaux pluviales est endommagé en haut du chemin de l'Oie : une conduite effleure le goudron. Des travaux sont à mener selon un devis de 8000 € dont la commune a 50% à sa charge sur la base d'une convention signée en juin 2018 avec Vienne Condrieu Agglomération.

**Voté à la majorité (1 abstention).**

### QUESTIONS DIVERSES

#### **MISE EN PLACE DE REPÈRES DE CRUES (présenté par J.-P. Badia)**

Le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) établit un historique sur les crues. Cinq endroits ont été identifiés où il est possible de repérer les crues de 2018 (sur la base de photos prises à l'époque). Il est proposé de placer des écussons ronds de marquage à ces emplacements (50 € par écusson seront à financer par la commune). L'enjeu de ces repères est d'informer les habitants et de garder une mémoire des lieux qui ont été inondés précédemment et qui sont à surveiller. Un technicien du SIRRA accompagne la commune dans le suivi des actions qu'elle met en œuvre autour des problèmes liés aux crues et nous aidera à prendre des mesures préventives.

#### **BUDGET ÉVÈNEMENTS CULTURELS (présenté par C. Veillard)**

Deux grosses actions avaient été prévues dans le domaine culturel lors du vote du budget : l'une autour du livre, l'autre pour une exposition sur Villette. La commission « culture » prévoit, vues les circonstances sanitaires, de se concentrer sur l'exposition. Elle demande à ce que 900 € prévus sur le projet « livre » soient redéployés pour l'exposition (le reliquat étant disponible pour d'autres investissements). Olivier Laurent précise qu'au vu des subventions prévues sur différents projets, il avait été possible de commencer à planifier certaines des opérations d'investissement qui étaient en attente (notamment l'événement « livre » et la climatisation de la mairie).

#### **FORÊT DE JUSTIN**

La demande de permis de construire a été refusée après instruction par Vienne-Condrieu-Agglomération. L'association a, par ailleurs, reçu un courrier de la sous-préfecture demandant des informations complémentaires sous 15 jours concernant l'installation et les activités. Les écoles du secteur ont reçu un mail de la DASEN les informant qu'elles ne peuvent pas s'y rendre suite à l'alerte reçue de la sous-préfecture de l'Isère.

### **CCAS**

Le registre des personnes fragiles est en cours de mise à jour. Un questionnaire sur l'analyse des besoins sociaux (ABS) va être lancé sur l'ensemble de la commune pour cerner les situations sociales et les besoins des foyers. L'objectif est de collecter des informations et de permettre d'informer et d'aiguiller vers les services compétents. Dans le bulletin de juin paraîtra un annuaire des organismes sociaux du secteur géographique.

Enfin, une rencontre inter-CCAS aura lieu en juin avec les communes voisines.

### **CME**

Les enfants sont très sensibles aux questions d'environnement, de solidarité. La réunion du CME prévue mardi 18 mai a été décalée d'une semaine en raison d'une classe fermée. Lors de cette rencontre, la directrice de l'école Martine Groléaz viendra répondre à leurs questions. Le Secours populaire sera également présent pour les accompagner dans la réalisation d'une collecte solidaire. Les membres du CME ont diffusé un questionnaire sur les moyens de déplacement utilisés pour venir à l'école qui a eu un bon taux de réponse. Les actions à mener vont être travaillées par le CME et la commission « mobilités ».

### **CHEMIN DE L'OIE**

Les rétrocessions sont sur le point d'aboutir, un rendez-vous va être pris pour les actes notariés. Le sondage du sol en cours a été organisé par le cabinet d'étude, et les services de Vienne Condrieu Agglomération attendent les résultats pour reprendre l'avancement du projet.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SÈVENNE (SISLS)**

Le comité syndical du SISLS s'est réuni mercredi 19 mai pour étudier les modalités de réouverture de la piscine. Les règles sanitaires imposent pour une ouverture au 19 mai de restreindre aux moins de 18 ans et avec une jauge de 35 %. Une ouverture au 9 juin permettrait d'accueillir également les adultes avec une jauge à 65 %. À partir de fin juin, il serait possible de rouvrir à 100 %. La décision a été prise d'ouvrir mi-juin la piscine (mais pas pour les scolaires vu la proximité de la fin d'année). Dans ce but, un audit technique doit être mené en amont. Des embauches sont également à prévoir du fait de plusieurs arrêts maladie. Les différents clubs et associations ont été consultés pour connaître ceux qui seraient intéressés à reprendre leurs activités pour la fin de l'année. Une vidange du bassin devra être effectuée dans l'été. Le contrat pour la tonte de la piscine va être résilié.

Vienne Condrieu Agglomération prévoirait de reprendre la gestion de la piscine au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ils imposeront une rigueur dans la gestion de cet équipement.

### **PERSONNEL**

Afin de construire un plan de formation du personnel, la commission « personnel » a reçu une représentante du lycée Bonnevaux de St Jean de Bournay, qui a présenté les formations recommandées et à renouveler pour les différents personnels de la commune. Le budget communal existant pour la formation des personnels est très réduit, il s'agirait de prévoir une enveloppe plus large pour 2022 pour mener à bien ce plan de formation.

### **INFORMATIQUE**

Un point a été fait avec Stéphanie Lara-Platonoff, responsable de l'informatique scolaire à Vienne Condrieu Agglomération. Il a été confirmé que la gestion de tous les vidéo-projecteurs interactifs (VPI) de l'école du Verger est bien intégrée à l'agglomération.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme vont être dématérialisées ce qui amènera à mettre en place de nouvelles solutions informatiques. Le système actuel de suivi du droit des sols, qui pose quelques difficultés (ancienneté), devra donc être maintenu jusqu'à cette date, ce qui n'est pas sans problème : blocage à chaque mise à jour des ordinateurs nécessitant l'intervention des services de Vienne Condrieu Agglomération.

### **COMMUNICATION**

Il est prévu de publier un bulletin communal au cours de la deuxième moitié du mois de juin. L'orientation prise est de viser une parution bi-annuelle.

### **ÉLECTIONS**

Les listes électorales sont closes depuis le 14 mai. La commission de contrôle des listes électorales (CCLE) se réunira le 27 mai afin de valider les radiations et les inscriptions. La campagne électorale démarre au 31 mai. Les panneaux d'affichage sont installés : 3 listes pour les départementales et 9 listes pour les régionales. Les équipes sont au complet pour la tenue des bureaux. Les personnes extérieures au conseil ont pour l'instant toutes validé leur créneau horaire. Des petits briefings seront organisés en plusieurs temps pour tous ceux qui tiendront les bureaux de vote.

### **AGRICULTURE**

Les agriculteurs de Villette-de-Vienne ont déploré des dégâts suite aux grosses pluies du 10 mai (terrains inondés, terre emportée par les écoulements). Deux visites sur place ont été effectuées le 18 mai en présence de différents partenaires (agglomération, département) afin de chercher des solutions. Une rencontre va être organisée avec le SIRRA et le GEMAPI (service de Vienne Condrieu Agglomération).

### **TRAVAUX DE L'ÉCOLE**

La construction du vestiaire avance lentement. Des changements minimes ont dû être effectués du fait notamment de pénuries de matières premières. Une réunion de chantier avec l'architecte et le maçon est prévue. Concernant le permis de construire de la bibliothèque, il ne manque plus que la validation de l'accessibilité PMR.

### **FEU TRICOLERE CHEMIN DE L'OIE**

Un essai doit être fait pour tester d'autres emplacements pour la boucle de détection et le feu tricolore. Cela nécessite une reprogrammation. Un devis de 1 000 € a été établi pour une première mise en œuvre (mobilité du feu, programmation).

La maison qui fait l'angle avec la RD36 pourrait être mise en vente. Il serait opportun pour la commune de prévoir la préemption d'une partie du terrain en vue de permettre l'élargissement de la voie à cet endroit particulièrement problématique.

### **COMITÉ CONSULTATIF DE LA JEUNESSE (C.C.J)**

Suite à une première rencontre avec cinq jeunes moteurs, un questionnaire a été établi et diffusé (plus de 60 réponses à ce jour). Une quinzaine de jeunes (de 11 à 17 ans) se sont retrouvés hier pour échanger sur différents projets, notamment des aménagements (fond du stade de foot, penser aux 8-12 ans, lieux de rencontre, tables de pique-nique, etc.) mais aussi des recherches de mini-jobs d'été.

### **ALPES ISÈRE TOUR**

Vendredi 21 mai, cette course cycliste passera dans le village vers 12h45.

### **FACEBOOK - SITE DE LA MAIRIE**

Il est important de transmettre les informations à diffuser à Stéphane Ficca et Bruno Péchon afin qu'ils les relaient sur internet, y compris sur des sujets qui peuvent paraître anodins.

### **SYSTÈME DE PAIEMENT CANTINE ET GARDERIE**

La société 3Douest qui gère le logiciel de cantine a dû modifier le système de paiement par carte bancaire pour s'aligner sur la réglementation. Cette décision indépendante de notre volonté va compliquer légèrement le processus de paiement des factures de cantine et garderie.

### **COMMERCES**

Des demandes ont été faites pour ouvrir des terrasses avec l'évolution du protocole sanitaire.

### **PROJET DE CONSTRUCTION CHEMIN DU VERGER**

Concernant les 2 zones à urbaniser AUa3 et AUa4, un projet a été transmis par le Crédit Mutuel Aménagement Foncier. Le conseil municipal en prend connaissance. Il s'inquiète de la (très) petite taille de beaucoup de parcelles, avec ce que cela pourrait engendrer comme risques de problèmes de voisinage, comme difficultés pour construire une terrasse ou une piscine, etc. Le conseil préférerait un projet qui soit au plus proche de la densité imposée par le PLU. Le minimum de 30% d'espace de pleine terre végétalisée doit être assuré avec soin et si possible sur chaque parcelle. Enfin, la fusion du cheminement doux avec la voirie sur le tronçon nord devrait être réétudiée sur la base de deux cheminements indépendants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.